

COMMUNE DE LE PORGE

ARRETE DU MAIRE n° 2024-058

Portant réglementation de circulation pour travaux de voirie

Place Saint-Seurin

La Maire de Le Porge

VU la Loi n°82 213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions,
VU le Décret n°5812 du 15/12/1958 relative à la police de la circulation routière,
VU le Code de la Route,
VU le Code des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée par l'entreprise SOCIETE NOUVELLE DU GRAND SUD basé 5, Rue Balat Biel 82170 GRISOLLES,

CONSIDERANT le tirage et raccordement fibre optique réalisé par l'entreprise précitée,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique,

- ARRETE -

ARTICLE I : A compter du 15 avril 2024 jusqu'au 6 mai 2024, des travaux de tirage et raccordement fibre optique sur la Place Saint-Seurin seront réalisés par l'entreprise SOCIETE NOUVELLE DU GRAND SUD.

ARTICLE II : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier.

ARTICLE III : L'Entreprise SOCIETE NOUVELLE DU GRAND SUD réalisant ces travaux est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante de jour comme de nuit. Elle sera responsable de tous dommages qu'elle pourra occasionner aux personnes et aux biens du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle réglera sans intervention de la commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.

ARTICLE IV : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE V : Les Services Administratifs sont chargés de l'exécution du présent arrêté, notifié au Chef de Brigade de Gendarmerie, au Chef de Centre de Secours, à la Police Municipale et aux entreprises chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sous les formes réglementaires, en Mairie et aux extrémités du chantier.

Fait à Le Porge, le 5 avril 2024

La Maire,

Sophie BRANA

